

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2022/019

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 0

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt deux, le onze avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Pascal-Henri BASSET, Christelle LEBOEUF, Marc BILLES, Karine CAROLA, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise CAMPREDON (pouvoir à Nathalie PIQUE), Jean-Pascal GARDELLE (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Pascale PUY (pouvoir à Liliane HOSTALLIER-SARDA), Corinne ROLLAND-MCKENZIE (pouvoir à Jean TELASCO), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Blaise FONS).

Secrétaire de séance : Karine CAROLA

Date de la convocation : 05/04/2021

APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EXERCICE 2021 - COMMUNE

M. le Maire fait part à l'assemblée du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'exercice 2021, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce bilan.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** ledit bilan annexé au compte administratif 2021 de la Commune – budget principal-.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DE LA COMMUNE
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2021

Réf : Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DE LA COMMUNE
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2021

Réf : Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

Immeubles bâtis (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2138)

Acquisition Maison GUTIERREZ (EPFL PM)

Lieu-dit : 14, Rue Pau Berga

Section AK - N° 470

Superficie : 56 ca

Montant TTC : 50 000 €

Acquisition maison MONER (EPFL PM)

Section AK - N° 480

Superficie : 32 ca

Montant TTC : 35 000 €

Terrains (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2111)

Acquisition terrain BLAD Lionel

Lieu-dit : « Las Hortes »
Sect. AI – N° 183
Superficie : 21a 77 ca
Mont TTC : 10 885.00 €

Acquisition terrain AMIEL/TREMBLET

Lieu-dit : « le Carrero »
Sect. AK – N° 339
Superficie : 3 a 65 ca
Mont TTC : 7 300.00 €

Acquisition terrain PADRINES

Lieu-dit : « Las Hortes »
Sect. AI – N° 182
Superficie : 10 a 83 ca
Mont TTC : 3 249.00 €

Acquisition terrain consorts BILLES Josiane/FI

Lieu-dit : route d'Estagel
Sect. AL – N° 245
Superficie : 2 a 24 ca
Mont TTC : 2 240.00 €

Acquisition terrain GALY Jean-Philippe

Lieu-dit : « Els Torrents »
Sect. AC – N° 36
Superficie : 1 ha 31a 09 ca
Mont TTC : 35 000.00 €

Frais d'actes notariés

BILLES Joël
Mont TTC : 671.14 €

Frais d'actes notariés

BILLES Christophe
Mont TTC : 647.14 €

Frais de bornage

Parc AM 230 – 28 Rue de la Tramontane
Mont TTC : 1 050.00 €

Frais de bornage

Parc AK 139 – 39 Rue du 11 Novembre
Mont TTC : 518.40 €

CESSIONS (TTC)

Cession Terrain: (Chapitre 77 - Compte budgétaire 775)

Cession tracteur broyeur (reprise)

Montant TTC : 35 400.00 €

TOTAL DES ACQUISITIONS : 146 560.68 €
(2138 : 85 000 € / 2111 : 61 560.68 €)

TOTAL DES CESSIONS : 261 400.00 €

A Pézilla la Rivière, le 31/12/2021